

journalistes



Pol Deltour et Martine Simonis, secrétaires nationaux AGJPB, ont rencontré le ministre des Pensions, Vincent Van Quickenborne, le 22 décembre. Devant son cabinet, des journalistes se sont mobilisés.
Photos : Alain Dewez



Le dossier

Torpiller nos pensions : un coûteux gâchis

Les mesures d'économie ont frappé de plein fouet le régime de pension des journalistes professionnels en le supprimant pour l'avenir. La Cour des comptes confirme que cette suppression est tout sauf une économie pour le budget de l'Etat.

Pour les journalistes professionnels salariés, le coup est rude. D'autant qu'il relève davantage d'une idéologie qui n'a pas fait ses comptes que d'une saine gestion de la Sécurité sociale. La mobilisation massive des journalistes a permis toutefois d'obtenir qu'un système alternatif soit mis en place pour l'avenir. Voyons d'abord ce qui va changer dans l'immédiat.

Pour les journalistes de moins de 55 ans, les droits déjà constitués sont maintenus (principe des droits acquis) : les années de carrière pour lesquelles les

cotisations ont été versées seront bien valorisées à l'âge de la pension, mais le système actuel est supprimé pour l'avenir. Dès le 1^{er} janvier 2012, les cotisations (2% employeur, 1% journaliste) ne doivent donc plus être versées à l'Office des pensions (ONP). Les employeurs seraient cependant bien avisés de provisionner les montants car, ou bien le nouveau régime sera rétroactif au 1^{er} janvier 2012, ou bien les cotisations qui n'auraient pas été versées début 2012 seront récupérées pour le nouveau système, selon la note du gouvernement (en ligne sur www.ajp.be/pensions) qui précise les contours des « mesures transitoires ». L'AGJPB a demandé au ministre d'informer rapidement les employeurs concernés.

Pour les journalistes de plus de 55 ans (c'est-à-dire ceux qui ont atteint 55 ans au 31 décembre 2011), les droits sont garantis jusqu'à la pension dans le système actuel. Devront-ils encore y cotiser ? La réponse du ministre n'est pas claire (sans doute oui, mais peut-être que non...). L'AGJPB attend aussi une réponse urgente sur ce point.

Dossier pages 4 et 5

Martine Simonis
Secrétaire nationale AGJPB

Editorial

Le capital d'un média...

Janvier : le temps des bons vœux pour l'année qui vient. Le temps des projets pour l'avenir et des bonnes résolutions... Hélas, nous voilà contraints cette année de prendre un autre ton. Les dernières nouvelles de 2011 ne sont guère enthousiasmantes. Et 2012 nous imposera de nous battre sur tous les fronts.

Nous avons tous en mémoire l'attaque brutale contre la formule qui organise les pensions complémentaires des journalistes salariés. Une décision prise à la hussarde par le nouveau ministre Van Quickenborne. Pourquoi donc supprimer une formule qui fonctionne sans intervention de l'Etat et dont la Cour des comptes vient de souligner que son arrêt coûterait cher à l'Etat !? (*lire ci-dessus et page 5*). Curieuse logique : le ministre supprime d'un trait un dispositif, puis nous promet de le reconstruire en l'améliorant. La preuve que l'approche du ministre des Pensions était fondée sur un combat idéologique a priori.

Tout n'est pas perdu pour autant. Notre mobilisation a été exceptionnelle, avec des milliers de messages en

quelques jours. Même si cet épisode nous laisse un goût amer, notre action a permis de sauver l'essentiel : le gouvernement s'engage publiquement à remettre une nouvelle formule de pension complémentaire sur pied.

Nuages noirs pour 2012, avec les menaces pour l'emploi et pour la qualité de nos médias. Cent pertes d'emploi en tout dans les médias en Flandre, 8 licenciements à Belga, 35 départs annoncés chez Sudpresse. Dans plusieurs rédactions, on ne remplace plus tous les départs naturels. Ailleurs, il est question de réduire les piges ou les collaborations. En presse écrite, les ventes diminuent, les recettes publicitaires sont en chute et les coûts de production augmentent.

Ce qui nous frappe, c'est qu'en parallèle, on organise trop souvent la fuite en avant, par exemple dans le développement du multimédia.

Suite page 5

François Ryckmans
Président de l'AJP

Sommaire

Fonds pour le journalisme
Reconduit pour trois ans 2

AJP/AJPP
Les détails du projet de fusion 3

Financement
L'info pour et par les internautes 6

Sortie de presse
La Belgique de Germaine Van Parys 7

Assemblées générales
Rendez-vous à Bruxelles le 18 février 8

Pension des journalistes : une suppression

En moins d'une semaine, nos élus ont donc torpillé le système de pension des journalistes professionnels qui fonctionnait depuis 40 ans. Chronique en Absurdie.

Samedi 17 décembre. L'AGJPB donne l'alerte : « *Menace imminente sur les pensions des journalistes professionnels* ». L'accord gouvernemental contient en effet, sous l'intitulé « Allongement des carrières », le principe de l'alignement des régimes spéciaux de pension sur le régime général. Les journalistes ne sont pas concernés par un « allongement des carrières » – ils n'ont une carrière complète qu'après 45 ans de travail, comme tous les salariés – mais à la veille du week-end, après des messages contradictoires des négociateurs gouvernementaux, les choses sont claires : c'est bien la suppression pure et simple de notre système de pensions qui est sur la table, à l'instar de celui des pilotes, des marins et des mineurs. Pour les journalistes, l'enjeu est de taille : il s'agit d'un supplément de pension (de 33%) acquis au prorata des années pendant lesquelles ils ont cotisé, ainsi que leur employeur, dans le régime (*lire page 5*). Des centaines de journalistes vont alors, à la demande de l'AGJPB, envoyer des mails aux parlementaires afin de les convaincre de ne pas voter cette réforme : la pension des journalistes s'autofinance, la supprimer n'engendrera aucune économie !

Lundi 19 décembre. Un kern a lieu en début de journée. La pression de nos membres et différents contacts du week-end ont permis d'y mettre à l'ordre du jour les pensions des journalistes. A la sortie du kern, les échos sont rassurants : « *Rien ne sera décidé sans concertation avec la profession* ». Mais dans l'après-midi, les textes soumis au vote de la Commission des affaires sociales prévoient toujours la suppression du régime, avec pour seul ajout des « mesures transitoires », non autrement définies, à prendre par le gouvernement. En Commission des affaires sociales, le débat est houleux, le ministre des Pensions n'a aucun chiffre sérieux, mais le vote est cadencé – seul Ecolo votera contre. La campagne par e-mail des journalistes aux parlementaires continue et s'amplifie.

Judi 22 décembre. Journée de manifestation syndicale. Séance plénière à la Chambre. L'AGJPB a obtenu une réunion d'urgence avec le ministre des Pensions. En fin d'après-midi, une concentration de journalistes a lieu devant le cabinet et une délégation de l'AGJPB est reçue pendant une heure. Au terme de la discussion, Van Quickenborne promet : « *On recréera un système robuste au plan financier* » et « *les mesures transitoires ont pour objectif de pérenniser le système, pas de le supprimer* ». Dans la note (approuvée par le gouvernement) qu'il nous remet, figurent aussi davantage de précisions sur ces « mesures transitoires » : il s'agit en concertation avec le secteur, de rendre pérenne « à long terme également » un régime de pensions pour les journa-

listes âgés de moins de 55 ans et de l'emboîter chronologiquement dans le système supprimé : les cotisations qui auraient dû être versées seront donc récupérées, même rétroactivement, pour financer le nouveau système. Le ministre nous reverra quand il aura des chiffres actualisés, car il n'a qu'une étude partielle datant des années '90... La Chambre vote la suppression du régime journalistes ; le Sénat fera de même le 24.

Vendredi 13 janvier. A l'heure de boucler ce papier, rien n'a vraiment bougé dans le dossier. Sauf que la Cour des comptes a confirmé ce que nous annoncions : **l'arrêt brutal du système constitue une solide dépense à charge du budget fédéral** puisqu'il faudra financer les droits acquis alors que les cotisations ne seront plus versées. La Cour chiffre le manque à gagner en cotisations à 19,2 millions d'euros pour la seule année 2012 (chiffre qui globalise le régime journaliste et le régime du personnel navigant), montant qui sera donc à trouver dans le régime général des pensions. La Commission européenne a demandé à la Belgique de geler des dépenses. En voici une toute trouvée, nous l'avons d'ailleurs suggérée au ministre du Budget.

Martine Simonis

Débat comptable

Lors de la rencontre avec le ministre des Pensions, il nous a été suggéré d'examiner la piste du deuxième pilier pour recréer un système équivalent.

Si le premier pilier est basé sur le principe de répartition, le deuxième fonctionne par **capitalisation** privée : il s'agit d'assurances-groupe de secteur ou d'entreprise, dans lesquels des pensions complémentaires sont constituées à terme par différentes formules de placements en obligations, actions et autres produits financiers, gérés par des entreprises d'assurances, des fonds de pension ou des fonds de sécurité d'existence.

Dans ce deuxième pilier, le rendement varie selon les résultats des placements et est donc, dans une certaine mesure, tributaire des crises économiques. L'intérêt de rester dans le premier pilier est d'éviter les aléas de la privatisation des prestations de sécurité sociale. En outre, un obstacle technique de taille serait à franchir pour migrer vers ce pilier 2 :



L'AGJPB avait donné rendez-vous à ses affiliés le 22 décembre dernier devant le cabinet du ministre Van Quickenborne. Photo : Olivier Vin / Belga

Commission idéologique et coûteuse

Voir aussi sur notre site : www.ajp.be/pensions

Idéologique ou coûteuse ?

depuis 2003 et la loi sur les pensions complémentaires (LPC), l'organisation d'un pilier 2 par secteur se fait au départ de la commission paritaire (CP) de ce secteur. Mais pour les journalistes professionnels, il n'existe pas une seule CP compétente mais au moins 4 : la CP 218 (presse écrite), 227 (audiovisuel privé), 329 (télévisions locales) et les CP du service public. Dans toutes ces CP, les journalistes sont très minoritaires. Or le pilier doit concerner toutes les entreprises et les travailleurs qui relèvent de la CP. Enfin, les assurances groupe existantes doivent être intégrées dans celle du secteur.

Couvrir aussi les indépendants

Une piste en impasse donc pour la profession. D'autant qu'à l'occasion de la remise à plat du système, l'AGJPB examine s'il est possible d'également couvrir les journalistes professionnels indépendants. C'est donc bien en lien avec le titre de journaliste qu'il faut travailler, en ancrant le nouveau régime dans le premier pilier. Le dossier devrait évoluer rapidement. Rendez-vous sur notre site ou sur twitter (@ajpjournalistes).

M. S.



Déficitaire, vraiment ?

Le régime de pension des journalistes professionnels salariés existe depuis 1971. Créé par arrêté royal, au sein du premier pilier, il repose sur des cotisations sociales supplémentaires et obligatoires à l'Office national des pensions (ONP) qui s'élèvent à 2% pour l'employeur et à 1% pour le journaliste. Ces cotisations financent, pour chaque année de carrière, un supplément de pension de 33%.

Il s'agit d'un régime de répartition (comme le régime général), ce qui signifie que les cotisations d'aujourd'hui financent les pensions d'aujourd'hui. Le ministre Van Quickenborne déclare que le régime est déficitaire. Il se base sur la seule « estimation » disponible à ce jour, à savoir une « étude » de l'ONP de 1996, qui tient en 4 pages et que nous avons enfin reçue. Cette « étude » porte sur une seule année (1995) et sur un échantillon de cotisants, soit 55 journalistes néerlandophones, dont l'ONP généralise ensuite le résultat à l'ensemble du groupe....

Une extrapolation qui établit pour cette année-là des dépenses d'un peu moins de 34 millions (de francs belges) pour des rentrées d'un peu plus de 29 millions BEF. Soit un déficit extrapolé de 115.000 (euros cette fois). On est très, très, loin des « millions d'euros de déficit » balancés à la va-vite aux parlementaires. L'ONP admet en outre dans cette même « étude » être incapable de dire si le système a généré par le passé des surplus, déclare n'avoir aucune idée d'une éventuelle réserve fictive capitalisée et n'établit aucune prévision pour l'avenir. Or, nous savons que depuis 1996, le nombre de journalistes professionnels agréés au titre a quasi doublé (ce qui a doublé les cotisations) et que l'essentiel de l'effectif journalistique salarié est actuellement âgé de moins de 40 ans.

L'AGJPB espère bien obtenir en janvier une étude sérieuse et non une extrapolation de données partielles et dépassées.

M. S.

Le capital d'un média...

Suite de la Une

Comprenons-nous bien : il ne s'agit pas de se cramponner au passé. Il s'agit de rejeter l'équation sommaire : « Pour sauver les médias, supprimons de l'emploi ! Et imposons les mutations qui s'imposent ». L'emploi ne peut pas être la variable d'ajustement en cas de crise. Pour assurer l'avenir des médias d'information, il faut leur donner une autre fonction que ce que tout le monde peut déjà faire sur le web. Il faut donc dire et redire aux éditeurs, aux décideurs économiques et sociaux, et aux responsables politiques que le capital d'un média, c'est sa rédaction et son projet. Il faut faire le choix d'un journalisme « augmenté » : chercher et choisir, donner à une information sa crédibilité, assumer des priorités, donner du sens et de la valeur ajoutée, expliquer, mettre en perspective, dégager les enjeux.

En pratique, une fois négocié un accord de base sur les mutations technologiques dans un média, nous proposons de mettre en place dans chaque rédaction un comité d'accompagnement permanent, avec des délégués de la rédaction et la rédaction en chef. L'expérience indique que la formule donne de bons résultats.

L'AJP rappellera tout cela aux parlementaires et ministres lors des Etats généraux des médias d'information, en plus des autres revendications à faire valoir pour la profession.

Les défis de 2012

Notre combat pour notre système de pension complémentaire a confirmé notre capacité de mobilisation et notre énergie. Nous en aurons bien besoin, notamment pour l'amélioration des conditions de revenus des journalistes indépendants et l'« atterrissage » de la nouvelle convention sectorielle de la presse écrite quotidienne. L'objectif est d'assurer à tous, y compris aux plus jeunes, des conditions de salaire et de travail acceptables et, au-delà, de combattre les disparités de traitement dans notre profession.

Exprimons enfin notre solidarité avec Baris Terkoglu et, à travers lui, avec l'ensemble des journalistes turcs en prison pour infraction aux lois antiterroristes. Baris est en prison depuis février dernier pour avoir révélé des accointances illégales, notamment une réunion au restaurant, entre le magistrat qui le jugera, un procureur, des policiers et des responsables du parquet. Nous devons « parrainer » Baris, lui écrire, interpeller les autorités turques, belges et européennes. Soutenons Baris : son combat est aussi le nôtre !

François Ryckmans
Président